

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **Monsieur Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 14 mars 2025

Nombre de délégués en exercice : 48

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de votants : 31

Nombre de voix : 103

Présents titulaires (23) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Présents suppléants (2) :

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Gérard CHAUSSET pour Bordeaux Métropole

Pouvoirs (6) :

Monsieur Serge ARCOUET à Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY
Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Alain LECOINTE
Monsieur Christophe FUMEY à Monsieur Eric BERNARD
Monsieur Jean GALAND à Monsieur Renaud LAGRAVE
Monsieur Marc OXIBAR à Monsieur Frédéric MELLIER
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

Absents Excusés (25) :

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise

Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. M. Eric BERNARD est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2025

DELIBERATION 2025_012 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2018_05 du Comité Syndical du 16 juillet 2018 relative à l'adoption des modalités budgétaires et comptables,

Vu la délibération 2021_026 du Comité Syndical du 10 décembre 2021 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération 2021_027 du Comité Syndical du 10 décembre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 : régime d'amortissements et des immobilisations et fongibilité des crédits,

Vu la délibération 2025_001 du Comité Syndical du 3 février 2025 relative aux Orientations Budgétaires 2025,

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors de la séance du Comité Syndical du 3 février 2024,

Considérant les dispositions légales en la matière, il est proposé au Comité Syndical d'opter pour un vote du budget par nature, étant entendu que le vote par fonction ne présente pas d'intérêt particulier compte tenu des compétences du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Ceci étant exposé, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'élève à **22 728 224,96 €** répartis comme suit :

Fonctionnement Projet Billettique				
Dépenses			Recettes	
Projet Billettique mutualisée	Hébergement, maintenance, AMO et charges courantes	811 650,00 €	Contributions Plateforme et gestion de Projet Billettique RNA	816 000,00 €
	Charges de personnel	260 000,00 €	Contributions réseaux urbains Billettique	314 975,00 €
Sous-total Projet Billettique		1 071 650,00 €	Sous-total Projet Billettique	1 130 975,00 €
Investissement Projet Billettique				
Dépenses			Recettes	
Développement Billettique mutualisé et TER	4 112 775,56 €	Subvention des membres	6 467 250,00 €	
Gestion de projet	914 518,60 €			
Equipements billettique mutualisée	5 167 142,30 €	Virement de la section de fonctionnement	139 085,44 €	
Equipements Billettique NAM	105 200,86 €	Subvention FEDER	1 125 000,00 €	
Restes à réaliser 2024	67 352,00 €	Solde d'exécution d'investissement billettique	1 908 320,67 €	
Sous-total Projet Billettique		10 366 989,32 €	Sous-total Projet Billettique	9 639 656,11 €
Total Dépenses 2025		11 438 639,32 €	Total Recettes 2025	10 770 631,11 €
Projet Billettique			Projet Billettique	

Fonctionnement (hors projet billettique)			
Dépenses		Recettes	
Analyses Juridiques	160 000,00 €	Contributions AOM, CDC et Département	1 606 500,00 €
Charges courantes	405 837,80 €	Contribution Région Nouvelle-Aquitaine	1 550 000,00 €
Charges locatives	308 700,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	1 488 899,96 €
Communication	155 000,00 €	Contributions AOM concernées Etude corridors cars express	91 408,00 €
Etudes Multimodales	791 029,56 €	Subvention DREAL + FONDS VERT	664 590,19 €
Modalité intégrée Modalis	1 313 979,20 €	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes	350 000,00 €
Charges de personnel	1 420 000,00 €	Remboursements de frais au budget annexe (charges fixes)	500 000,00 €
Reversement Budget Annexe VMA MSA 2024	268 000,00 €	Subventionnement des locaux du plateau commun	60 000,00 €
Charges financières	35 000,00 €	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
Dotations aux amortissements	2 050 000,00 €	Remboursements sur charges	2 517,81 €
Virement à la section d'investissement	821 694,40 €	Recettes des subventions transférées au compte de résultat	1 350 000,00 €
Sous-total (hors Billettique)	7 729 240,96 €	Sous-total (hors Billettique)	7 669 915,96 €
Total Dépenses de Fonctionnement	8 800 890,96 €	Total Recettes de Fonctionnement	8 800 890,96 €

Investissement (hors projet billettique)			
Dépenses		Recettes	
Mobilité intégrée Modalis	1 903 611,24 €	Solde d'exécution d'investissement	1 149 593,93 €
Immobilisations NAM	185 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	682 608,96 €
Restes à réaliser 2024	71 733,44 €	Mobilité intégrée Modalis	14 175,00 €
Emprunts et dettes assimilés	50 000,00 €	Emprunt	391 300,00 €
Recettes des subventions transférées au compte de résultat	1 350 000,00 €	Dotations aux amortissements	2 050 000,00 €
Sous-total (Hors Billettique)	3 560 344,68 €	Sous-total (Hors Billettique)	4 287 677,89 €
Total Dépenses d'Investissement	13 927 334,00 €	Total Recettes d'Investissement	13 927 334,00 €

Dépenses de fonctionnement : 8 800 890,96 €

I. Dotation aux amortissements : 2 050 000,00 €

II. Projet Mobilité Intégrée : 1 313 979,20 €

Il s'agit des charges d'hébergement, maintenance et exploitation des outils et systèmes liés au projet modalis (référentiel multimodal régional, maas Modalis, compte unique...)

III. Charges de personnel : 1 680 000,00 €

Elles sont en hausse par rapport à 2024, en lien avec les conclusions de l'audit RH réalisé en 2024, la mise en place du nouvel organigramme et la délibération de décembre 2024 ouvrant plusieurs postes nécessaires au bon fonctionnement de NAM (fonctions supports et techniques)

IV. Projet billettique mutualisé : 811 650,00 €

Il s'agit des charges d'hébergement, de maintenance, d'exploitation, ainsi que les locaux dédiés aux équipes billettiques. Cette trajectoire est conforme aux évaluations de la projection pluriannuelle. Ces charges sont prises en charge exclusivement par les membres intégrés au projet billettique.

V. Etudes multimodes : 791 029,56 €

Il s'agit des études relatives au déploiement des lignes de cars express, du covoiturage, des hubs de mobilités et d'harmonisation tarifaire. Elles sont financées en partie par l'Europe (ELENA), l'Etat et les membres concernés.

VI. Charges courantes : 440 837,80 €

Il s'agit des charges liées au fonctionnement quotidien de la structure.

VII. Charges locatives : 308 700,00 €

VIII. Communication : 155 000,00 €

IX. Analyses juridiques : 160 000,00 €

NAM doit faire appel à des experts juridiques sur les sujets innovants portés par le syndicat : mise en place d'un service numérique multimodal et vente par Modalis des tarifs SNCF, déploiement de la Commission Locale des Mobilités...

X. Virement à la section d'investissement : 821 694,40 €

XI. Reversement du VMA au budget annexe : 268 000,00 €

Il s'agit des versements reçus depuis la MSA, et affectés en 2024 au budget principal.

Recettes de fonctionnement : 8 800 890,96 €

I. Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté : 1 488 899,96€

II. Chapitre 013, Atténuation de charges : 2 517,81 €

III. Chapitre 70, Produits des services, domaine et ventes diverses :

910 000,00 €

Il s'agit des charges fixes et de personnel reversé par le Budget Annexe (850 k€) et du subventionnement des locaux par les partenaires du plateau commun (60 k€).

IV. Chapitre 74, Dotations, subventions et participations : 5 043 473,19 €

- D'une part, les contributions des membres pour l'exercice 2025 à hauteur de **3 156 500,00 €** sont établies conformément à l'article 21.1 des statuts de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;

Membres	Cotisation pour l'exercice 2025
Région Nouvelle-Aquitaine	1 550 000 €
Bordeaux Métropole	300 000 €
Département de la Gironde	120 000 €
Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour	95 000 €
Limoges Métropole	80 000 €
Communauté urbaine du Grand Poitiers	80 000 €
Communauté d'agglomération de La Rochelle	67 500 €
Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités	67 500 €
Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	55 000 €
Communauté d'agglomération du Niortais	55 000 €
Communauté d'agglomération du Bassin de Brive	55 000 €

Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	55 000 €
Communauté d'agglomération du Libournais	40 500 €
Communauté d'agglomération Royan Atlantique	40 500 €
Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	40 500 €
Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut	40 500 €
Sud Gironde Mobilités	40 500 €
Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord	40 500 €
Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud	40 500 €
Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud	40 500 €
Communauté d'agglomération du Grand Cognac	33 500 €
Communauté d'agglomération Rochefort Océan	27 000 €
Communauté d'agglomération Bergeracoise	27 000 €
Communauté d'agglomération Val de Garonne	27 000 €
Communauté d'agglomération de Saintes	27 000 €
Communauté d'agglomération du Grand Dax	27 000 €
Communauté d'agglomération du Marsan	27 000 €
Communauté d'agglomération Tulle Agglo	13 500 €
Communauté d'agglomération du Grand Guéret	13 500 €
Communauté de communes Aunis Atlantique	5 000 €

Communauté de communes Jalle Eau Bourde	5 000 €
Communauté de communes Haut Poitou	5 000 €
Communauté de communes Montesquieu	5 000 €
Communauté de communes Airvaudais-Val de Thouet	5 000 €
Communauté de communes du Thouarsais	5 000 €
TOTAL	3 156 500 €

Membres	Contributions Billettique
Région Nouvelle-Aquitaine	816 000 €
Limoges Métropole	192 000 €
Communauté d'Agglomération de Brive	12 000 €
Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	52 000 €
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	5 500 €
Sud Gironde Mobilités	14 175 €
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord	14 400 €
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud	16 000 €
Communauté d'agglomération Tulle Agglo	4 600 €
Communauté d'agglomération du Grand Guéret	4 300 €
Total	1 130 975 €

Partenaires	Contributions Etudes corridors cars express	Subventions Etudes Covoiturabilité
DREAL Nouvelle-Aquitaine	34 600,00 €	73 886,19 €
Fonds Vert		50 704,00 €
ELENA European Investment bank		540 000,00 €
Communauté urbaine du Grand Poitiers	42 606,00 €	
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord	4 734,00 €	
Communauté de communes Montesquieu	4 734,00 €	
Communauté de communes Jalle Eau Bourde	4 734,00 €	
Total	91 408,00 €	664 590,19 €

V. Chapitre 75, Autres produits de gestion courante charges : 6 000,00 €

VI. Chapitre 042, Opérations d'ordre de transfert entre sections :

1 350 000,00 €

Il s'agit des écritures concernant le passif de Nouvelle-Aquitaine Mobilités et en particulier la reprise annuelle (en RECETTES, compte 777) au compte de résultat par opération d'ordre budgétaire ayant pour seule vocation d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements (en DÉPENSES, compte 6811) des biens financés par des subventions d'équipement.

Dépenses d'investissement : 13 927 334,00 €

I. Equipements billettique Modalis : 5 272 343,16€

Il s'agit des différents équipements billettique acquis par NAM pour le compte des membres (Région, Bocage Bressuirais, Tulle, Périgueux, Limoges, COBAN, COBAS...)

II. Développements Billettique mutualisé et TER : 5 027 294,16 €

Il s'agit des coûts de gestion de projet liés au déploiement de la billettique pour les réseaux membres du projet, ainsi que des développements à façon pour le projet TER, les réseaux urbains ou routiers régionaux.

III. Mobilité intégrée Modalis : 1 903 611,24 €

Il s'agit des développements réalisés sur les outils modalis afin de déployer le MaaS : compte unique, amélioration continue de l'application et du site internet, intégration de nouvelles fonctionnalités et technologies.

IV. Immobilisations NAM : 185 000,00 €

Il s'agit des travaux d'aménagements des locaux de NAM et de l'acquisition d'équipements informatiques, mobiliers et de visio-conférence.

V. Reste à réaliser : 139 085,44 €

VI. Emprunts et dettes assimilés : 50 000,00 €

VII. Opérations d'ordre transfert entre section : 1 350 000,00 €

Il s'agit des écritures concernant le passif de Nouvelle-Aquitaine Mobilités et en particulier la reprise annuelle (en RECETTES, compte 777) au compte de résultat par opération d'ordre budgétaire ayant pour seule vocation d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements (en DÉPENSES, compte 6811) des biens financés par des subventions d'équipement.

Recettes d'investissement : 13 927 334,00 €

La section d'investissement est financée par :

**I. Chapitre 001, Solde d'exécution d'investissement reporté :
3 057 914,60 €**

II. Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 821 694,40€

III. Chapitre 13 Subventions d'investissement : 7 592 250,00 €

- D'une part, les subventions suivantes pour le projet billettique à hauteur de **4 048 550,00 €** réparties comme suit :

Membres	Plateforme Billettique	Projets et interfaces
Région Nouvelle-Aquitaine	2 131 250 €	1 516 500 €
Limoges Métropole		105 000 €
Communauté d'agglomération du Bassin de Brive	45 000 €	57 370 €
Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	17 500 €	25 000 €
Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord	35 000 €	88 656 €
Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais		14 274 €
Communauté d'agglomération du Grand Guéret	6 500 €	6 500 €
Total	2 235 250 €	1 813 300 €

- D'autre part, les subventions d'équipements billettiques par les AOM concernées : **2 418 700,00 €**
- Enfin, d'une subvention FEDER prévue à hauteur de **1 125 000,00 €**

IV. Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées : 405 475,00 €

- V. Chapitre 040, Opérations d'ordre transfert entre les sections :**
Amortissements des immobilisations pour **2 050 000,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-dessus par le Président et annexé à la présente délibération ;**
- **De voter les crédits au niveau des chapitres conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **De mettre en recouvrement les recettes ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Le Secrétaire de Séance,


Eric BERNARD

Le Président,


Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr